



# Les abolitions de l'esclavage

**Joseph FRANCE, *La vérité et les faits, ou l'esclavage à nu dans ses rapports avec les maîtres et les agents de l'autorité, avec pièces justificatives*, Paris, chez Moreau, 1846, 227 p., extraits.**

« Introduction:

'C'est encore ici un livre de bonne foy', comme disait Montaigne. Les voyageurs rapportent souvent de leurs excursions lointaines des impressions et des souvenirs, même quand ils ne changent de ciel que dans l'intérêt de l'art, ou pour chercher de nouvelles émotions, quand ce n'est pas exclusivement pour la fortune.

Après quelques hommes judicieux<sup>1</sup>, animés de nobles sentiments, qui ont mis à profit leur expérience des choses et des questions coloniales, pour ajouter quelques matériaux au domaine de l'histoire de l'esclavage moderne, qu'il me soit permis de payer aussi mon tribu à la vérité et à l'humanité, dans un compte rendu sommaire, de ce que j'ai vu, moi aussi, sans prévention personnelle, de l'état des esclaves, pendant près de trois ans de séjour à la Martinique.

Cette esquisse conscientieuse et désintéressée d'une situation peu connue en France, sera favorablement accueillie, j'espère, dans un moment surtout où les hommes les plus éclairés des grands pouvoirs de l'Etat<sup>2</sup>, et l'opinion publique toute entière, sont vivement préoccupés de l'amélioration de la condition de plus de deux cent cinquante mille malheureux pour qui le nom d'esclave et tout ce qu'il renferme, est encore une effrayante vérité, même à l'ombre des lois et des couleurs nationales qui le protègent.

En attendant que la sagesse des législateurs et les progrès d'une haute raison aient pu faire disparaître du code de la civilisation actuelle cette vieille tache d'une autre époque, nous éclairerons leur religion, en soulevant un coin du voile qui cache les abus cruels auxquels sont encore soumis ces malheureux, malgré les différences profondes entre le présent et des temps plus éloignés.

On a pensé longtemps qu'une institution déplorable, léguée par d'autres moeurs comme un héritage de funeste mémoire, pouvait être amendée pour concilier les intérêts matériels avec ceux de l'humanité<sup>3</sup>: c'est une erreur.

S'il y a des maîtres meilleurs que les institutions<sup>4</sup>, il y en a un bien plus grand nombre qui, par la force des choses, l'entraînement, l'habitude de ce qu'ils ont vu dans leur enfance, et, il faut le dire, par l'autorité de la loi elle-même (droits acquis, loi 1833), ne voient encore dans des frères malheureux, que des êtres dégradés, taillables et corvéables à merci, auxquels ils refusent le nom d'hommes.

Signaler de pareilles énormités au grand jour de la publicité, c'est contribuer par une bonne œuvre à les faire cesser avec l'esclavage lui-même, qui en est la cause nécessaire. On n'améliore pas ce qui est mal en soi radicalement; on le détruit<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> M. V. Schœlcher, M. l'abbé Castelli, M. l'abbé Dugoujon, M. de Cussac, M. Milleroux.

<sup>2</sup> MM. le duc de Broglie, comte de Portalis, comte de Montalembert, comte Beugnot, A. de Lamartine, A. de Gasparin, baron Teste, Passy, de Tocqueville, Ledru-Rollin, Ternaux-Compans, de Tracy, baron Roger, J. de Lasteyrie, etc.

<sup>3</sup> Rapports Passy, Tracy, Rémusat, de Tocqueville, commission de 1840, Projets de loi divers.

<sup>4</sup> Tels que MM. de Méat du Fourneau et Pécoul.

<sup>5</sup> Toutes les dispositions transitoires sont inutiles; voyez l'apprentissage anglais.



# Les abolitions de l'esclavage

(Au sujet du fouet:)

(...) Sait-on les dimensions, la contexture calculée de cet affreux instrument et la cruelle habileté qu'on exige dans ceux qui s'en servent ? Sait-on que les oreilles du nègre ne connaissent pas d'autres signaux et d'autres encouragements pour le travail que ses menaçantes vibrations dans l'air, ou les sillons si souvent imprimés sur son corps meurtri ? Sait-on qu'il se trouve par delà les mers des hommes qui se vantent de décoller d'un seul coup de fouet, non une tête de pavot... mais bien le goulot d'une bouteille de bière ? Sait-on qu'un seul coup de fouet à nu peut enlever une bande circulaire de la peau du corps de la victime, qu'il fait ruisseler son sang, et que les autres coups peuvent tomber souvent dans la même plaie ? (...)

Des fonctionnaires et des prêtres qui leur ont été envoyés à grands frais par la métropole, (les colons) ne conservent que ceux qui leur ont donné des garanties; il leur faut des missionnaires éprouvés, et qu'ils éprouvent encore, eux, de bien des manières, ainsi que les autres fonctionnaires, tant civils que militaires. Si des hommes à sentiments généreux se trouvent dans ce nombre, on n'épargne rien pour les abreuver de dégoûts ou les sacrifier ouvertement. Comme le maître peut envoyer un esclave aux quatre piquets, au cachot, aux fers, sans être justiciable que de sa conscience (mot devenu trivial, dont abusent le plus ceux qui l'invoquent davantage, à peu près comme l'honneur), ainsi le gouverneur peut destituer, briser, embarquer tous ceux qui lui sont signalés par la voix mystérieuse des représentants du système colonial. Les pouvoirs discrétionnaires dont il est armé, et qui n'ont de limites que pour le bien, le rendent formidable à tous, excepté aux forts. En plein gouvernement constitutionnel, il est revêtu d'une dictature réelle, sous les ordres d'une oligarchie constituée. (...)

La liberté, comme la vérité, est tout d'une pièce; elle existe tout entière ou elle n'existe pas. Si une préparation est nécessaire pour arriver à cette pressante réhabilitation d'un grand nombre de malheureux qui sont nos frères, nos semblables (excepté par leurs fers), nous croyons fermement que ce sont les institutions qui ne sont pas prêtes et les dispositions du pouvoir et les maîtres qui ne sont pas prêts, plutôt que les esclaves qui sauront bien marcher quand on leur aura dit: Levez-vous et marchez - après avoir rompu les liens de leurs pieds. Il n'y a d'hommes libres et moraux que ceux qui ont la responsabilité de leurs actes. On n'apprend donc la morale que dans la liberté, par le besoin, l'exemple et les actions, plutôt que par des discours. »